

Avis de projet

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

RECONSTRUCTION DE LA ROUTE 293 À NOTRE-DAME-DES-NEIGES

MRC Les Basques

Projet numéro 154-86-0130 (20-3373-8613)

**Direction du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
Rimouski**

OCTOBRE 2007

INTRODUCTION

La section IV.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) oblige toute personne ou groupe à suivre la *Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement* et à obtenir un certificat d'autorisation du gouvernement, avant d'entreprendre la réalisation d'un projet visé par le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., c. Q-2, r.9). Entrée en vigueur le 30 décembre 1980, cette procédure s'applique uniquement aux projets localisés dans la partie sud du Québec. D'autres procédures d'évaluation environnementale s'appliquent aux territoires ayant fait l'objet de conventions avec les Cris, les Inuits et les Naskapis.

Depuis l'entrée en vigueur, le 18 juin 1993, de la Loi sur l'établissement et l'agrandissement de certains lieux d'élimination de déchets (chap. 44), tout projet d'établissement ou d'agrandissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire ou de dépôt de matériaux secs, au sens du Règlement sur les déchets solides, est aussi assujéti à la procédure prévue à la section IV.1 de la Loi sur la qualité sur l'environnement.

Le dépôt de l'avis de projet constitue la première étape de la procédure. Il s'agit d'un avis écrit par lequel l'initiateur informe le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec de son intention d'entreprendre la réalisation d'un projet. Il permet aussi au Ministère de s'assurer que le projet est effectivement assujéti à la procédure et, le cas échéant, de préparer une directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que l'initiateur doit préparer.

Le présent « Avis de projet » décrit les caractéristiques générales du projet de *Reconstruction de la route 293 à Notre-Dame-des-Neiges*. Il présente le projet de façon concise et se limite aux éléments pertinents à la bonne compréhension du projet et de ses impacts appréhendés. Il est mis à la disposition du public pour information et consultation publique du dossier.

Comme prévu à la procédure, l'avis de projet est transmis par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à toute personne qui en fait la demande et est mis à la disposition du public pour information et consultation publique du dossier. L'avis de projet est déposé en trente copies à l'unité administrative responsable de l'évaluation environnementale :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Direction des évaluations environnementales
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3933
Télécopieur : (418) 644-8222
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

Par ailleurs, en vertu de l'Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale de mai 2004, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs transmettra une copie de l'avis de projet à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale afin qu'il soit déterminé si le projet est également assujéti à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Le cas échéant, le projet fera l'objet d'une évaluation environnementale coopérative et l'avis de projet sera inscrit au registre public prévu à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. L'initiateur de projet sera avisé par lettre si son projet fait l'objet d'une évaluation environnementale coopérative.

À l'usage du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Date de réception
	Numéro de dossier

1. PROMOTEUR : MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Adresse : Direction du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–
Îles-de-la-Madeleine
92, 2^e Rue Ouest, bureau 101
Rimouski (Québec) G5L 8E6

Téléphone : (418) 727-3674
Télécopieur : (418) 727-3673

Responsable du projet : Mario Bergeron, directeur
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
Mario.Bergeron@mtq.gouv.qc.ca

Chargé de l'étude d'impact : Louis Belzile, biologiste
Louis.Belzile@mtq.gouv.qc.ca

Adresse : Ministère des Transports du Québec
Direction du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–
Îles-de-la-Madeleine
92, 2^e Rue Ouest, bureau 101
Rimouski (Québec) G5L 8E6

Téléphone : (418) 727-3674
Télécopieur : (418) 727-3673

2. CONSULTANT MANDATÉ PAR LE PROMOTEUR : À VENIR

Adresse :

Téléphone :
Télécopieur :

Chargé de projet :

3. TITRE DU PROJET

Reconstruction de la route 293 à Notre-Dame-des-Neiges.

4. OBJECTIFS ET JUSTIFICATION DU PROJET

Le ministère des Transports entend améliorer la sécurité routière et poursuivre les travaux de modernisation de son réseau en vue de maintenir et d'améliorer le niveau de service et de corriger les déficiences majeures en ce qui concerne les caractéristiques géométriques. À cet effet, un tronçon de la route 293, construit en 1954, doit être corrigé puisqu'il présente des déficiences dans la géométrie du tracé et dans son profil longitudinal. Quatre courbes successives avec des rayons minimums sont localisées dans un secteur où la dénivelée est importante dans la topographie des lieux. Cette situation entraîne plusieurs sorties de route et une problématique en ce qui concerne la sécurité routière.

La route régionale 293 est considérée comme une voie de circulation importante sur le territoire de la MRC des Basques. Elle draine la circulation des hautes terres dans un axe nord-sud reliant ainsi les pôles de services du territoire. En particulier, elle sert au transport des ressources naturelles du haut-pays des Basques, du Témiscouata et de Rivière-du-Loup. Cette route régionale révèle des problèmes d'ordre géométrique, structural et de conception (MRC des Basques, schéma d'aménagement en vigueur).

La MRC des Basques, de concert avec son comité consultatif agricole et les municipalités du territoire, demande d'enlever les quatre courbes consécutives de la route 293 à Notre-Dame-des-Neiges et de rendre cette route droite entre le 2^e Rang et le 3^e Rang. Elle considère que cette sinuosité dangereuse diminue la consolidation de la région des Basques en scindant davantage les municipalités du littoral de celles du haut-pays (MRC des Basques, schéma d'aménagement en vigueur).

La vitesse affichée sur la route 293 est de 90 km/h et le débit journalier moyen annuel est évalué à 2 300 véhicules par jour dont 10 % de camions (printemps 2004). Le tronçon de route se trouve en zone agricole.

Les éléments qui justifient la reconstruction de la route 293 à Notre-Dame-des-Neiges sont :

Déficiences constatées :

- 4 courbes sous-standard de 170 à 215 mètres qui correspondent à une vitesse de 65 km/h
- le profil longitudinal est variable avec une section de pente maximum de 11,8 %

Sécurité routière

- Le taux d'accidents de ce tronçon de route est supérieur au taux moyen d'une route comparable à l'échelle provinciale ($Ta/Tc = 1,03$)
- 1 accident mortel, 3 accidents avec blessés graves et 15 accidents avec blessés légers sur 15 ans

5. LOCALISATION DU PROJET

Le projet est réalisé en zone agricole sur le territoire de la Direction territoriale du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine du ministère des Transports du Québec, dans la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges et la ville de Trois-Pistoles. Ces municipalités se trouvent dans la MRC des Basques et dans la circonscription électorale du Québec de Rivière-du-Loup.

Le secteur à l'étude devrait chevaucher la route 293 sur une largeur d'environ 500 m de chaque côté et sur une longueur approximative de 3,5 kilomètres.

Le projet couvre un territoire dont les rangs suivants peuvent être touchés :

Du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-des-Neiges-des-Trois-Pistoles

Rang 1, lots 180, 181, 213, 239A

Rang 2, lots 463, 464, 465, 465-1, 465-2, 466, 466-1-1, 466-1-2, 467, 468, 468-1, 468-3

Rang 3, lots 598, 599, 600, 601

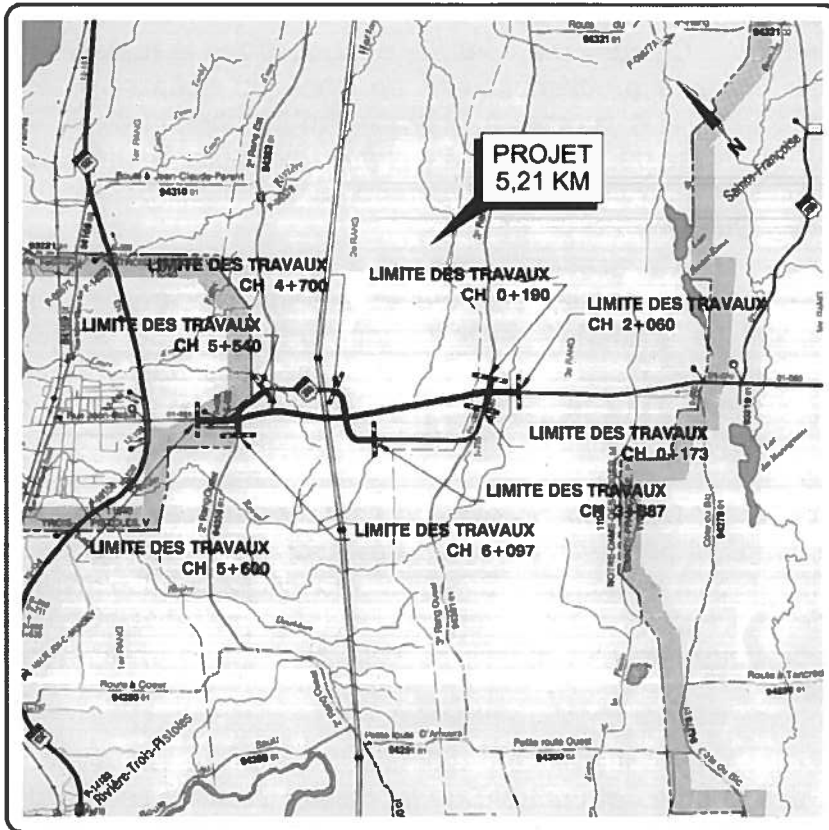
6. PROPRIÉTÉ DES TERRAINS

À l'extérieur de l'emprise routière, les propriétés touchées sont privées.



PLAN DE LOCALISATION

ÉCHELLE: 1 : 50 000	NATURE DES TRAVAUX: RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE 293
------------------------	--



No. de projet: 154-86-0130	No. de dossier:
-------------------------------	-----------------

Route <u>293-01-080,01-091</u>	Nombre de voies: 2 <input type="checkbox"/> divisées <input checked="" type="checkbox"/> non-divisées
Chemin _____	
Municipalité <u>Notre-Dame-des-Neiges</u>	Accès <input type="checkbox"/> contrôlé <input checked="" type="checkbox"/> libre
Circ. élect. <u>Rivière-du-Loup</u>	Emprise minimale _____ mètres
M.R.C. <u>Les Basques</u>	Longueur <u>5,21</u> km
	Chalnages <u>2+060 @ 5+600</u>

Préparé par B. Thériault
 Service Projets Centre de services 73 Direction territoriale 33
 Date 2007-09-12

V-1350LOC

Page _____

Figure 1 – Zone à l'étude

7. DESCRIPTION DU PROJET ET DES SCÉNARIOS

Le projet, évalué à 10 M\$, consiste à reconstruire la route 293 de façon à améliorer la sécurité routière et la fluidité en enlevant les courbes et en corrigeant le profil.

Trois scénarios ont été examinés :

- Scénario A : Ce scénario consiste à reconstruire la route 293 en éliminant les quatre courbes problématiques. Le tracé du scénario A est complètement linéaire jusqu'à la courbe, à l'intersection du chemin du 2^e Rang Est dans la zone urbanisée de la route 293 à Notre-Dame-des-Neiges. Il traverse la partie « est » non exploitée de la carrière, à l'est des bâtiments de l'entreprise *Gervais Dubé inc.*
- Scénario B : Ce scénario consiste à reconstruire la route 293 de façon à aligner le tracé de la route projetée dans la carrière dans la zone déjà exploitée. Le scénario B évite la zone urbanisée de la route 293 entre les chemins du 2^e Rang Est et Ouest. Il se raccorde à la route existante à l'intersection du chemin du 2^e Rang Ouest. Le tracé présente deux courbes au sud de cette intersection afin de faire diminuer la vitesse des usagers de la route.
- Scénario C : Ce scénario est une variante du scénario B. Contrairement au scénario B, il permet d'éviter de traverser les terres agricoles au sud de la carrière face à l'entreprise *Gervais Dubé inc.* Cependant, le tracé traverse une partie non exploitée de la carrière. Le tracé présente aussi deux courbes au sud de cette intersection afin de faire diminuer la vitesse des usagers de la route.

Le scénario B apparaît la solution optimale au point de vue de la sécurité routière (correction des courbes et contrôle de la vitesse avant la zone urbanisée de Trois-Pistoles), de la fluidité de la route (élimination des courbes sous-standard), de la qualité de vie des propriétaires riverains (secteur semi-urbain de Notre-Dame-des-Neiges) et du maintien du potentiel de la carrière. Par contre, l'impact sur les terres agricoles est plus important.

Ces scénarios seront évalués en détails et optimisés afin de faire un choix de moindre impact et le plus sécuritaire pour les usagers.

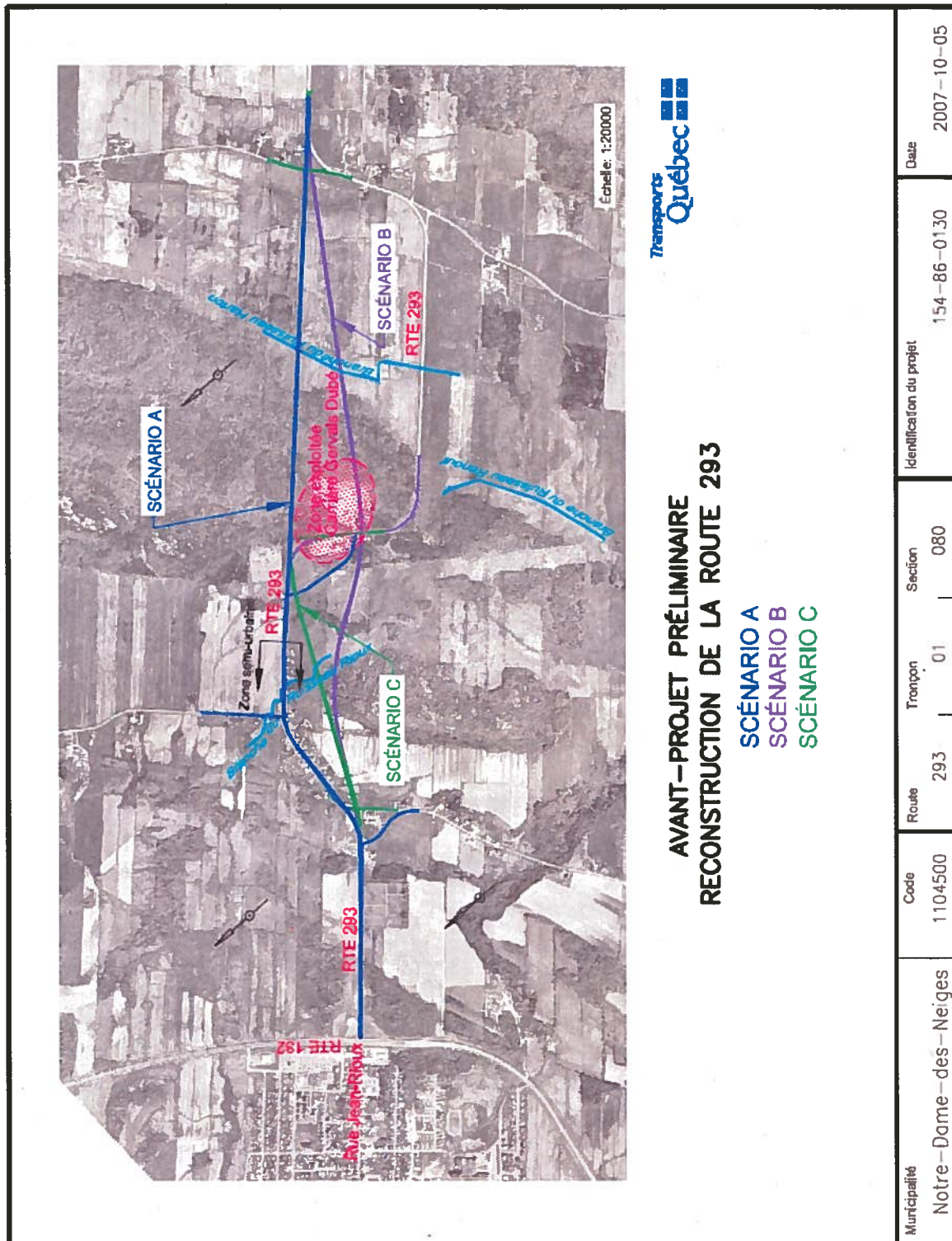


Figure 2 – Zone à l'étude

8. COMPOSANTES DU MILIEU ET PRINCIPALES CONTRAINTES À LA RÉALISATION DU PROJET

Les composantes du milieu et principales contraintes à la réalisation du projet sont :

- La zone agricole;
- La carrière de Gervais Dubé inc.;
- Le milieu semi-urbain du secteur du 2^e Rang Est;
- Lieu de rencontre des bassins versants de la rivière Harton et des cours d'eau Renouf et Rioux.

9. PRINCIPAUX IMPACTS APPRÉHENDÉS

Les principaux impacts négatifs appréhendés sont :

- l'expropriation de résidences, de bâtiments de ferme et autres;
- la segmentation et la perte de superficie de terres agricoles cultivées ainsi que des boisés;
- la réduction du potentiel de la carrière Gervais Dubé inc.;
- les modifications possibles dans l'écoulement des eaux de surface et les variations possibles dans les débits de la rivière Harton et des cours d'eau Renouf et Rioux.

10. CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET

Le calendrier de réalisation du projet dépend de l'obtention des autorisations gouvernementales nécessaires ainsi que des budgets disponibles.

11. PHASE ULTÉRIEURE ET PROJET CONNEXE

Aucune phase ultérieure ou projet connexe.

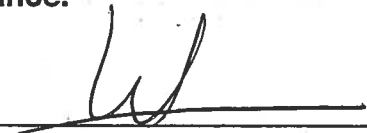
12. MODALITÉS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Le projet fera l'objet de nombreuses consultations, tant auprès de la population et des organismes du milieu (socio-économique, environnemental, technique, récréatif et culturel) que des autorités municipales et gouvernementales. De plus, une consultation publique est prévue à l'étape de la conception du projet afin de recueillir les préoccupations de la population touchée par le projet.

13. REMARQUE

Aucune remarque particulière.

Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Signé le 26 octobre 2007 par 

Louis Belzile, biol. M.A.
Chargé de projet
Service des inventaires et du Plan
Ministère des Transports

